



## [Autres démarches administratives](#)

### **La municipalité**

Publié le : 19/10/2011 13:40:00

Les démarches administratives ne se font pas toutes auprès de votre Mairie. Voici, un récapitulatif des démarches à effectuer auprès d'autres organismes.

C'est à la [Maison de Service Public de Menton](#) (pour les habitants de la CARF) qu'il convient de se rendre afin d'effectuer certaines démarches administratives, à savoir:

- \* Carte grise
- \* Certificat de situation administrative des véhicules (non gage)
- \* Permis de conduire et permis international
- \* Création et modification d'association
- \* Demande d'HLM pour la région
- \* Passeport Biométrique

Le service envoie les dossiers en préfecture, qui les retourne après leur traitement. Les documents sont à récupérer directement à la Maison de Service Public. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le numéro de téléphone est le 04 93 28 60 40.

Pour toutes autres démarches ou questions, vous pouvez consulter le site officiel de l'administration française, [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)